



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

PV(2000) 1467

Bruxelles, le 23 février 2000

DOCUMENT INTERNE

PROJET DE PROCÈS-VERBAL
de la 1467ème réunion de la Commission
tenue à Bruxelles
(Breydel)
le mercredi 23 février 2000
(matin)

PV(2000) 1467

Etaient présents :

M. PRODI	Président	(Sauf points 12 à 15)
M. KINNOCK	Vice-Président	
Mme de PALACIO	Vice-Présidente	
M. MONTI	Membre	
M. FISCHLER	Membre	
M. LIIKANEN	Membre	
M. BOLKESTEIN	Membre	
M. BUSQUIN	Membre	
M. SOLBES	Membre	
M. NIELSON	Membre	(Points 11 en partie à 15)
M. VERHEUGEN	Membre	
M. LAMY	Membre	
M. BYRNE	Membre	
M. BARNIER	Membre	
Mme REDING	Membre	
Mme SCHREYER	Membre	
Mme WALLSTRÖM	Membre	
M. VITORINO	Membre	
Mme DIAMANTOPOULOU	Membre	

Etait excusé : M. PATTEN

Le secrétariat était assuré par M. C. TROJAN, Secrétaire général, assisté de Mme P. BUGNOT, Directeur f.f. et de M. P. BROCHART, Chef d'Unité au Secrétariat général.

TABLE DES MATIÈRES

1. ORDRE DU JOUR ET LISTE DES POINTS PRÉVUS POUR FIGURER À L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES RÉUNIONS DE LA COMMISSION (OJ(2000) 1467/3 ; SEC(2000) 263/2)	7
2. RÉSULTATS DE LA RÉUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET (SEC(2000) 1467)	7
3. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN	7
3.1. DÉROULEMENT DE LA SESSION DU 14 AU 18 FÉVRIER 2000 (SP(2000) 597)	7
3.2. SUITES À DONNER AUX AVIS LÉGISLATIFS DU PARLEMENT EUROPÉEN (SP(2000) 683)	7
4. TRAVAUX DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (SI(2000) 115 ; SI(2000) 129 ; SI(2000) 110)	8
4.1. Proposition modifiée de directive du Parlement européen et du Conseil relative au droit de suite au profit de l'auteur d'une œuvre d'art originale (SI (2000) 115)	8
4.2. Suites à donner au Conseil « Affaires générales » des 14 et 15 février 2000 – Situation des interprètes « free-lance » (SI(2000) 110 ; SI(2000) 129)	8
5. CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE : AIDES D'ETAT (SEC(2000) 215 A /3)	9
AIDES C	9
6. PROPOSITION PORTANT FIXATION DES PRIX DES PRODUITS AGRICOLAS (2000 – 2001) (COM(2000) 77/2 A /4 ; SEC(2000) 253)	9
7. LES VILLES EUROPÉENNES DE LA CULTURE EN L'AN 2000 (SEC(2000) 283)	9

8. APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL ET DE PROCÈS-VERBAL SPÉCIAL DE LA 1466EME RÉUNION DE LA COMMISSION DU 15 FÉVRIER 2000 (PV(2000) 1466 A /3 ; PV(2000) 1466, 2EME PARTIE)	10
8.1. PROCÈS-VERBAL ORDINAIRE	10
8.2. PROCÈS-VERBAL SPÉCIAL	12
9. PROCÉDURES ÉCRITES ET HABILITATIONS	12
9.1. PROCÉDURES ÉCRITES APPROUVÉES.....	12
(SEC(2000) 264 à /5 ; SEC(2000) 265 et /2)	12
9.2. MARCHE VITI-VINICOLE – DROITS DE PLANTATION (Procédure écrite E/133/2000; C(2000) 349 et /2).....	12
9.3. HABILITATIONS.....	12
(SEC(2000) 267 à /5 ; SEC(2000) 268)	12
9.4. HABILITATION AD HOC – MESURES DE SAUVEGARDE RELATIVES AU CUMUL D'ORIGINE CE/PTOM POUR LES PRODUITS DU SECTEUR DU SUCRE.....	13
10. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES DIVERSES (SEC(2000) 269)	13
QUESTIONS ADMINISTRATIVES	13
10.1. NOMINATIONS DANS LES SERVICES DE LA COMMISSION.....	13
10.2. RÉINTÉGRATION D'UN FONCTIONNAIRE DE GRADE A2.....	14
10.3. TRANSFERT DE L'UNITÉ DE LA DG ENTR.F.3 « LÉGISLATION DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE » À LA DG SANCO (PERS(2000) 67).....	14
10.4. DEMANDE DE RETRAITE ANTICIPÉE D'UN FONCTIONNAIRE DE GRADE A1	14
10.5. APPLICATION DE L'ARTICLE 50 DU STATUT (PERS(2000) 69)	15

11. LES PRIORITÉS POLITIQUES ET BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2001 - DEUXIÈME LECTURE (COM(2000) 158/7 ET /9 ; SEC(2000) 246 ET /2; SEC(2000) 335)	15
12. LA POLITIQUE ET LES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION EN 1999 ET 2000 (SEC(2000) 245/2 A /8)	17
13. REFONTE DU RÈGLEMENT FINANCIER (SEC(2000) 280).....	17
14. RELATIONS AVEC LES PAYS TIERS POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE.....	17
<i>Relations avec les Etats-Unis : législation relative à la réduction des émissions sonores des avions (règlement « Hushkits »).....</i>	
<i>17</i>	
15. QUESTIONS DIVERSES.....	18
<i>Evolution des prix pétroliers (SEC(2000) 330)18</i>	

Séance unique : mercredi 23 février 2000 (matin)

La séance est ouverte à 8H50 par M. le Président PRODI.

Assistent à la séance en l'absence des Membres de la Commission

M. CARY

M. HAUGAARD SØRENSEN Chef de cabinet de M. NIELSON (Points 1 à 11 en partie)

Assistent également à la séance

[illegible]

M. O'SULLIVAN Chef de Cabinet de M. le PRESIDENT

M. LEVI Porte-Parole

Présidence : M. PRODI, Président (Points 1 à 11)

M. KINNOCK, Vice-Président (Points 12 à 15)

1. ORDRE DU JOUR ET LISTE DES POINTS PRÉVUS POUR FIGURER À L'ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES RÉUNIONS DE LA COMMISSION (OJ(2000) 1467/3 ; SEC(2000) 263/2)

La Commission prend note de l'ordre du jour de sa présente réunion et de la liste des points prévus pour figurer à l'ordre du jour de ses prochaines réunions.

2. RÉSULTATS DE LA RÉUNION HEBDOMADAIRE DES CHEFS DE CABINET (SEC(2000) 1467)

La Commission procède à l'examen du rapport présenté par le Secrétaire général sur les résultats de la réunion hebdomadaire des Chefs de Cabinet, tenue le lundi 21 février 2000.

3. TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN

3.1. DÉROULEMENT DE LA SESSION DU 14 AU 18 FÉVRIER 2000 (SP(2000) 597)

La Commission prend acte du compte rendu de la session plénière du Parlement européen qui s'est tenue à Strasbourg du 14 au 18 février 2000.

3.2. SUITES À DONNER AUX AVIS LÉGISLATIFS DU PARLEMENT EUROPÉEN (SP(2000) 683)

La Commission approuve les décisions d'octroi des habilitations reprises au document SP(2000) 683.

4. TRAVAUX DU COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (SI(2000) 115 ; SI(2000) 129 ; SI(2000) 110)

La Commission prend note des rapports présentés par le Secrétariat général sur les travaux du Comité des Représentants permanents.

Elle examine particulièrement les dossiers suivants :

4.1. Proposition modifiée de directive du Parlement européen et du Conseil relative au droit de suite au profit de l'auteur d'une œuvre d'art originale (SI (2000) 115)

La Commission est informée des principaux éléments du projet de compromis présenté par la Présidence portugaise. Elle note que ce compromis pourrait recueillir une majorité qualifiée et autorise son représentant au Coreper à accepter une solution qui ne s'éloignerait que de manière limitée de la proposition de compromis de la Présidence, en préservant un niveau satisfaisant d'harmonisation.

4.2. Suites à donner au Conseil « Affaires générales » des 14 et 15 février 2000 – Situation des interprètes « free-lance » (SI(2000) 110 ; SI(2000) 129)

La Commission prend acte de l'état d'évolution du dossier au sein du Conseil. Elle note que des contacts bilatéraux seront poursuivis par le Secrétaire général adjoint en vue de dégager une formule d'accord.

5. CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU DROIT COMMUNAUTAIRE : AIDES D'ETAT (SEC(2000) 215 à /3)

AIDES C

C 36/99 (ex NN 29/98) ALLEMAGNE

Aide en faveur de l'entreprise Korn Fahrzeuge und Technik GmbH
(SEC(2000) 215 à /3)

Décision : **clôre la procédure prévue à l'article 88, paragraphe 2, du traité CE**, en adoptant la **décision finale négative** (avec injonction à la récupération), reprise au document SEC(2000) 215/3.

6. PROPOSITION PORTANT FIXATION DES PRIX DES PRODUITS AGRICOLES (2000 – 2001)
(COM(2000) 77/2 à /4 ; SEC(2000) 253)

La Commission approuve les propositions de prix reprises aux documents COM(2000) 77/3 et /4. Elle habilite M. FISCHLER, en accord avec M. le PRESIDENT, à finaliser sur cette base les textes juridiques appropriés et à transmettre l'ensemble des propositions au Conseil et, pour consultation, au Parlement européen et au Comité économique et social.

7. LES VILLES EUROPÉENNES DE LA CULTURE EN L'AN 2000
(SEC(2000) 283)

La Commission prend note des informations communiquées par Mme REDING concernant les "Villes européennes de la culture" telles que reprises au document SEC(2000) 283.

**8. APPROBATION DU PROJET DE PROCÈS-VERBAL ET DE
PROCÈS-VERBAL SPÉCIAL DE LA 1466^{EME} RÉUNION DE LA
COMMISSION DU 15 FÉVRIER 2000
(PV(2000) 1466 à /3 ; PV(2000) 1466, 2^{EME} PARTIE)**

8.1. PROCÈS-VERBAL ORDINAIRE

1. La Commission approuve les corrigenda repris aux documents PV(2000) 1466/2 et /3, à savoir :

Point 4 : TRAVAUX DU PARLEMENT EUROPÉEN

A la page 9, le point 4 se lit comme suit :

***COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU GROUPE DES AFFAIRES
PARLEMENTAIRES (SP(2000) 609)***

**"La Commission prend acte du compte rendu de la réunion du
GAP qui s'est tenue le vendredi 11 février 2000.**

Elle examine particulièrement le point suivant :

- **Présence aux Heures des Questions 2000 (SP(2000) 537)**

**La Commission approuve la liste modifiée telle que reprise au
document SP(2000) 537 et décide de la transmettre au Parlement
européen."**

**Point 10 : TRANSFERT DES RESPONSABILITÉS DE LA TASK
FORCE VERS L'AGENCE EUROPÉENNE DE
RECONSTRUCTION DU KOSOVO**

A la page 17, le point 10 se lit comme suit :

La Commission décide :

- de donner à l'Agence européenne pour la reconstruction un mandat temporaire pour la mise en œuvre des projets d'aide au Kosovo lancés dans le cadre des budgets 1998 et 1999 et qui ont été à ce titre gérés par la Task Force dans l'attente de l'établissement d'un accord-cadre entre l'Agence et la Commission ;
- de notifier cette décision par écrit au Directeur de l'Agence ;
- d'organiser le transfert des responsabilités de la Task Force vers l'Agence de manière à garantir la continuité des opérations et de fixer la date de ce transfert ;
- **de payer une avance de démarrage de 50 millions d'euros sur le compte bancaire de l'Agence ;**
- de conclure, avec l'Agence, un accord-cadre établissant les règles de mise en œuvre du règlement de base ;
- d'autoriser M. PATTEN à exécuter cette décision.

2. La Commission approuve le projet de procès-verbal ordinaire de sa 1466ème réunion, dans le texte corrigé comme indiqué au point 1 ci-dessus et moyennant la précision ci-après.

Comme souligné par Mme SCHREYER, la Commission confirme qu'il s'agira pour le groupe de pilotage - qui sera mis en place conformément aux conclusions relatives à la première lecture du volet "ressources humaines" des priorités politiques et budgétaires pour l'exercice 2001

(cf. PV(2000) 1466, point 13, 6ème tiret) - d'accompagner le processus en tant qu'instance d'arbitrage et non de participer aux "hearings" budgétaires en tant que tels.

8.2. PROCÈS-VERBAL SPÉCIAL

La Commission approuve le projet de procès-verbal spécial de sa 1466ème réunion.

9. PROCÉDURES ÉCRITES ET HABILITATIONS

9.1. PROCÉDURES ÉCRITES APPROUVÉES

(SEC(2000) 264 à /5 ; SEC(2000) 265 et /2)

La Commission prend note des communications par lesquelles le Secrétariat général donne acte des décisions arrêtées pendant la période du 14 au 18 février 2000.

9.2. MARCHE VITI-VINICOLE – DROITS DE PLANTATION *(Procédure écrite E/133/2000; C(2000) 349 et /2)*

La Commission prend note que les problèmes ayant donné lieu à la suspension de la procédure écrite seront réglés dans le cadre de ladite procédure sur la base des contacts en cours entre les Commissaires et services concernés.

9.3. HABILITATIONS

(SEC(2000) 267 à /5 ; SEC(2000) 268)

La Commission prend note des communications par lesquelles le Secrétariat général donne acte des décisions arrêtées pendant la période du 14 au 18 février 2000.

**9.4. *HABILITATION AD HOC – MESURES DE SAUVEGARDE RELATIVES
AU CUMUL D'ORIGINE CE/PTOM POUR LES PRODUITS DU
SECTEUR DU SUCRE***

M. FISCHLER rappelle les conclusions de la Commission lors de sa 1466ème réunion selon lesquelles elle adoptera, avant le 1er mars 2000, une décision portant application de la clause de sauvegarde à l'égard des importations des PTOM cumulant l'origine CE/PTOM pour les produits du secteur du sucre (cf. PV(2000) 1466, point 19).

La Commission prend note que la première phase de cette procédure a été adoptée par voie de procédure écrite (E/246/2000 – doc. C(2000) 509) et que le comité consultatif sera saisi ce mercredi 23 février 2000 après-midi. Elle décide en conséquence d'habiliter M. FISCHLER, en accord avec M. le PRESIDENT et M. NIELSON, à adopter sur cette base le règlement définitif instaurant les mesures de sauvegarde concernées.

**10. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES DIVERSES
(SEC(2000) 269)**

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

10.1. *NOMINATIONS DANS LES SERVICES DE LA COMMISSION*

DG.AGRI.F.1 – Pourvoi du poste A2 de Directeur
(PERS(1999) 222 à /4)

La Commission est saisie des candidatures présentées pour le pourvoi du poste de grade A2 de Directeur de la Direction « Développement rural I » à la

Direction générale « Agriculture », au titre de l'article 29§1 a) du Statut, par MM. GENCARELLI, HUBER, JULIEN, NIESSLER, PASCA-RAYMONDO, PRIEBE et ROZET (PERS(1999) 222).

La Commission prend note des avis du Comité consultatif des nominations, rendus les 20 et 27 janvier 2000 (PERS(1999) 222/3 et /4).

La Commission procède à un examen comparatif des mérites des candidats en fonction des caractéristiques du poste. Après avoir également examiné les rapports sur la compétence, le rendement et la conduite dans le service de chacun des candidats qui en font l'objet, la Commission décide de nommer M. Michele PASCA-RAYMONDO au poste vacant en cause, avec effet à une date à fixer ultérieurement.

10.2. RÉINTÉGRATION D'UN FONCTIONNAIRE DE GRADE A2

A l'issue de son mandat en tant que Directeur de la Task Force pour la reconstruction du Kosovo auprès de la Direction Générale "Relations extérieures", la Commission décide de réintégrer, avec effet immédiat, M. Marc FRANCO sur le poste de Directeur de la Direction "Fonds de cohésion", à la Direction générale "Politique régionale", qu'il occupait précédemment.

10.3. TRANSFERT DE L'UNITÉ DE LA DG ENTR.F.3 « LÉGISLATION DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE » À LA DG SANCO (PERS(2000) 67)

La Commission décide de reporter à huitaine sa décision sur ce dossier.

10.4. DEMANDE DE RETRAITE ANTICIPÉE D'UN FONCTIONNAIRE DE GRADE A1

La Commission accepte la mise à la retraite de M. Magnus LEMMEL, fonctionnaire de grade A1, Directeur général adjoint à la DG Entreprises, et fixe, conformément à l'article 52 du Statut, la date d'effet au 1er mars 2000.

**10.5. APPLICATION DE L'ARTICLE 50 DU STATUT
(PERS(2000) 69)**

La Commission adopte la décision reprise au document PERS(2000) 69.

**11. LES PRIORITÉS POLITIQUES ET BUDGÉTAIRES POUR
L'EXERCICE 2001 - DEUXIÈME LECTURE
(COM(2000) 158/7 ET /9 ; SEC(2000) 246 et /2; SEC(2000) 335)**

M. MINGASSON, Directeur général de la Direction générale « Budget »,
M. CAHN, Chef de Cabinet de M. KINNOCK, M. de LECEA, Membre du cabinet
de M. le PRESIDENT et M. VERON, Membre du service « Presse et
communication » assistent aux délibérations sur ce point.

Mme SCHREYER rappelle le contexte politique et financier dans lequel s'inscrit l'exercice et présente à la Commission les principales composantes de l'approche exposée dans le document COM(2000) 158/9. S'agissant de l'adéquation entre les ressources et les activités dont la Commission a eu à discuter à diverses reprises, il est proposé de procéder selon une procédure en trois phases dans la ligne des conclusions de la précédente réunion de la Commission. Le cadre financier étant pour sa part défini par les plafonds des perspectives financières pour 2001, les priorités politiques proposées s'appuient sur les objectifs stratégiques pour la période 2000-2005 adoptés le 9 février dernier par la Commission. Pour l'essentiel, le débat préparatoire à l'établissement de ces propositions a porté sur l'identification des priorités au sein de la rubrique 4 et les besoins de financement du Pacte de stabilité dans les Balkans pour lesquels une solution a été trouvée en accord avec M. FISCHLER. Mme SCHREYER signale également le transfert vers la rubrique 7 des dotations financières pour Chypre et Malte selon l'accord retenu avec M. VERHEUGEN ainsi que les principales augmentations de crédits prévues au sein de la rubrique 3 en faveur de l'éducation et la culture, la santé et la protection des consommateurs ainsi que pour les programmes de recherche et développement.

M. FISCHLER précise les conditions dans lesquelles il a marqué son accord sur la solution de compromis en vue du financement des besoins liés aux Balkans, étant entendu que les seuls exercices budgétaires 2001 et 2002 sont concernés et qu'il s'est opposé à toute initiative qui aurait pu conduire à un processus de mini-réformes dans la politique agricole commune.

Après avoir exprimé ses remerciements à Mme SCHREYER pour la qualité du travail accompli dont elle reconnaît la difficulté, la Commission procède à un échange de vues approfondi sur les propositions présentées. S'agissant de l'adéquation entre les ressources et les activités et sans sous-estimer les difficultés de la tâche et les efforts déjà accomplis notamment dans le cadre des restructurations récentes de services, elle constate qu'il importe de poursuivre avec l'exercice d'identification de priorités négatives selon la méthodologie proposée et sur la base des trois scénarios de simulation (5%, 10% et 15%). Elle confirme également sa conclusion de la semaine précédente concernant la constitution du groupe de pilotage, composé de M. le PRESIDENT, M. KINNOCK et Mme SCHREYER et élargi à MM. FISCHLER et LAMY et note qu'elle sera saisie d'une proposition formelle lors de sa prochaine réunion. Concernant la solution retenue pour le financement des besoins dans les Balkans, elle relève que celle-ci doit être appréciée, en termes d'opportunité, dans le cadre des contraintes politiques et financières qui s'imposent à la Commission et dont celle-ci ne maîtrise pas la cohérence.

Moyennant ces précisions et sans préjudice de la prise en compte des observations des Commissaires concernant certains points spécifiques, la Commission approuve la communication sur les priorités budgétaires pour l'exercice 2001 telle que reprise au document COM(2000) 158/9 et décide d'en communiquer la teneur à l'Autorité budgétaire.

Les autres délibérations de la Commission sur ce point font l'objet d'un procès-verbal spécial.

12. LA POLITIQUE ET LES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION EN 1999 ET 2000
(SEC(2000) 245/2 à /8)

La Commission décide de reporter à huitaine l'examen du dossier.

13. REFONTE DU RÈGLEMENT FINANCIER
(SEC(2000) 280)

La Commission décide de reporter à huitaine l'examen du dossier.

14. RELATIONS AVEC LES PAYS TIERS
POLITIQUE ÉTRANGÈRE ET DE SÉCURITÉ COMMUNE

M. CALLEJA, Chef de Cabinet de Mme de PALACIO, Mme GROEBNER et M. de LECEA, Membres du cabinet de M. le PRESIDENT et M. VERON, Membre du service « Presse et communication » assistent aux délibérations sur ce point.

Relations avec les Etats-Unis : législation relative à la réduction des émissions sonores des avions (règlement « Hushkits »)

La Commission prend note des informations communiquées par Mme DE PALACIO concernant les derniers développements intervenus sur ce dossier ainsi que les suites envisageables. Elle convient d'approfondir la situation lors de sa prochaine réunion.

15. QUESTIONS DIVERSES

M. CALLEJA, Chef de Cabinet de Mme de PALACIO, Mme GROEBNER et M. de LECEA, Membres du cabinet de M. le PRESIDENT et M. VERON, Membre du service « Presse et communication » assistent aux délibérations sur ce point.

Evolution des prix pétroliers *(SEC(2000) 330)*

La Commission prend note des informations communiquées par Mme DE PALACIO concernant l'évolution des prix du pétrole telles que reprises au document SEC(2000) 30.

*

* *

La réunion est close à 11H15.